

UCB souhaite acquérir les 0,4% des actions Schwarz Pharma restantes

- **UCB fixe une indemnité en espèces de EUR 111,44 par action Schwarz Pharma**
- **À la demande d'UCB, l'Assemblée Générale des Actionnaires de Schwarz Pharma AG va envisager l'adoption d'une résolution approuvant le «squeeze out» des actionnaires minoritaires.**

Bruxelles (Belgique), le 8 mai 2009 – 18h00 (CEST) – UCB souhaite acquérir les actions Schwarz Pharma détenues par les actionnaires minoritaires, représentant environ 0,4% du capital social, par l'intermédiaire d'une procédure de "squeeze out". Conformément à la procédure légale [articles 327a et suivants de la loi allemande relative aux actions (AktG)], les actions Schwarz Pharma détenues par les actionnaires minoritaires devront être cédées à UCB moyennant une indemnité appropriée, via une résolution qui doit encore être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de Schwarz Pharma AG.

Dans sa lettre datée d'aujourd'hui, UCB SP GmbH (Monheim), en tant qu'actionnaire principal de Schwarz Pharma, informe le Conseil d'Administration de Schwarz Pharma AG qu'elle a fixé une indemnité en espèces pour la cession des actions détenues par les actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma, à savoir EUR 111,44 par action. Ce montant a été défini en concertation avec les spécialistes détachés par le cabinet d'expertise comptable Ernst & Young AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft (Düsseldorf, Allemagne).

Ce montant correspond au cours moyen de l'action Schwarz Pharma pondéré en fonction du volume et mesuré au cours des trois mois précédant la publication de la demande de "squeeze out" annoncée dans l'avis publié par Schwarz Pharma le 6 février 2009.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Schwarz Pharma AG programmée le 8 juillet 2009 devra approuver la résolution relative au "squeeze out". Pour prendre légalement effet, la résolution doit être inscrite au registre du commerce allemand (Handelsregister) au siège de Schwarz Pharma AG. Dès cette prise d'effet, toutes les actions détenues par les actionnaires minoritaires seront cédées à UCB, moyennant paiement de l'indemnité consentie. L'entrée en vigueur de la résolution mettra un terme aux transactions boursières des actions Schwarz Pharma.

Pour toutes questions, veuillez contacter :
Nancy Nackaerts, External Communications, UCB
T +32 2 559 9264, nancy.nackaerts@uceb.com

A propos d'UCB

UCB (Bruxelles, Belgique) (www.uceb.com) est une société biopharmaceutique qui se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de médicaments innovants centrés sur les troubles du système nerveux central et de l'immunologie. UCB emploie plus de 10 000 personnes



réparties dans plus de 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de EUR 3,6 milliards en 2008. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole: UCB).

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, les effets de décisions judiciaires futures, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs.